Comment participer à une enquête publique dont les données ne sont pas connues ?

Monsieur l'enquêteur,

Je désirais participer à cette enqête publique. Je me trouve cependant confrontée au problème suivant: il s'agit d'une enquête publique concernant la gestion des eaux **avant** autorisation à construire. Or je constate que, concernant des points cruciaux comme les risques d'inondation en vallée, l'impact des infiltrations et résurgences sur les côteaux, la pollution éventuelle des nappes aquifères, l'avenir des réseaux de rigoles, le traitement des eaux usées, il existe une proportion importante d'études "à faire", "prochainement réalisées"(p.175), "en cours" (p.71), ou pas encore terminées. En toute logique, le résultat de ces études est encore inconnu, du moins des citoyens.

L'enquête publique se fait donc sur des travaux dont le résultat des études n'est pas connu. Quel est le moyen de juger d'une situation dont les éléments sont actuellement inconnus et seront (peut être) dévoilés plus tard? Je n'en vois qu'un seul, c'est de déplacer l'enquête quand vous pourrez effectivement nous fournir les résultats chiffrés de ces études en cours, l'autorisation à construire restant consécutive aux résultats de l'enquête publique.

J'espère que vous serez accessible à la logique de ce raisonnement. Je vous en saurais gré et vous en remercie d'avance.

Michèle Minet
Gif sur Yvette